

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2019-12

NOMINATION DU JURY DE L'EXAMEN D'ENTREE EN QUATRIEME ANNEE
À SCIENCES PO LYON

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation notamment les articles D741-9, D741-10 et D741-11 ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement de l'examen d'entrée en quatrième année relatif à la session 2019.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Renaud Payre, en tant que Directeur de Sciences Po Lyon, présidera les jurys d'admissibilité et d'admission à l'examen d'entrée en quatrième année ayant lieu le samedi 30 mars 2019.

Article 2 :

Sont nommés membres du jury :

- Monsieur Renaud Payre, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,
- Madame Sophie Fermigier, Directrice des Etudes de Science Po Lyon,
- Madame Gwenola Le Naour, Maîtresse de conférences en science politique, Sciences Po Lyon.

Les délibérations du jury d'admissibilité auront lieu le lundi 13 mai 2019 à Sciences Po Lyon.
Les délibérations du jury d'admission auront lieu le mardi 11 juin 2019 à Sciences Po Lyon.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 4 avril 2019
Le Directeur
Renaud PAYRE

